Le prix des « arbres sauvages » : petite chronique des compensations du Consortium Esso aux paysans tchadiens

The price of "wild trees": a short story on the compensations given by the Esso Consortium to the Chad peasants

Christian Seignobos

IRD

Robert Madjigoto

UMR Prodig

Résumé Dans le sud du Tchad, le Consortium Esso a dû verser des compensations individuelles et collectives, pour les terrains occupés et les arbres détruits par le chantier pétrolier. L'évaluation de ces compensations a alimenté de longs débats, de 1995 à 2003. Au-delà des difficultés techniques ont surgi des rapports de force entre, d'un côté, le Consortium associé à l'État tchadien et, de l'autre, les associations locales encadrées par les ONG du Nord incitatrices. Les populations ngambay sont confrontées à une double hypocrisie, celle d'un Développement Durable affiché par Esso — Banque Mondiale oblige — et celle d'ONG qui trouvent là un opportun combat environnementaliste. Trop éloignées des enjeux de cette exploitation pétrolière, les communautés villageoises « impactées » se sont attaché à capter les compensations qui semblaient à leur portée, celle des « arbres sauvages ».

Abstract *In the South of Chad, the Esso Consortium had to pay compensation both to the collectivity and to individuals, after having occupied land and trees destroyed by the petroleum pumping site. Between 1995 and 2003, lengthy debates took place to estimate that compensation. In addition to the technical difficulties, there was a power struggle between, on the one side, the Consortium associated with the Chad State and, on the other, the local groups flanked by the encouraging NGO from the North. The Ngambay populations are confronted to a double hypocrisy, that of a Durable Development discourse displayed by the Esso – thanks to the World Bank obliged –, and that of the NGO who finds here a timely environmental fight. Too far removed from the stakes of this petrol operation, the concerned village communities have been working to obtain the compensation which was within their reach, that of "wild trees".*

Mots-clés Tchad, pétrole, arbres, ONG.

Key-words *Chad, petrol, trees, NGO.*

Les firmes pétrolières, soucieuses de leur image, ont voulu conduire ce projet tchadien de façon exemplaire associant transparence, respect de

l'environnement et des populations. Cette entreprise devait sortir le Tchad de son enclavement et mettre fin à ses cycles de guerres récurrents.

Après maints atermoiements, de 1976 à 2000, qui verront les consortiums pétroliers se composer et se dissoudre, l'alliance Exxon (Esso), Chevron et Petronas sera en mesure d'exploiter le gisement dit de Doba à travers les trois champs pétrolifères de Komé, Bolobo et Miandoum. La Banque Mondiale apportera sa vertueuse caution à un consortium transnational et à un Etat africain « autoritaire ».

L'extraction pétrolière se déroule en pays ngambay [1] et mbay doba. L'oléoduc de 170 km traverse, outre une zone de peuplement ngambay, celle d'un groupe apparenté, les Laka, avant de franchir la frontière tchado-camerounaise.

Les chantiers de l'exploitation pétrolière font donc des coupes à travers des formations végétales anthropiques ou pseudo-naturelles. Ces chantiers sont divers, ils intéressent, selon le jargon Esso, les *borrow-pit* (carrière de latérite), les *well pad, well water*, les zones d'extraction, les tracés de l'oléoduc sur un écartement de 30 m., les systèmes de routes de desserte ou d'accompagnement afférentes, la piste d'atterrissage de Komé, les campements temporaires de chantiers [2].

Pour le Consortium s'est posé, de 1995 à 2004, le délicat problème de l'indemnisation des populations pour les terres accaparées par les différents chantiers. Ce sont toutefois les arbres qui ont suscité le plus de débats. Quels prix donner aux « arbres sauvages » [3] abattus sur les parcelles, les jachères et les « brousses » ? lesquels prendre en compte et de quelle façon compenser la perte ?

1 L'arbre inutile existe-t-il ?

Pour les paysans du Tchad méridional, ngambay et laka, il n'existe pas *a priori*, d'arbres inutiles. Ceux mêmes dont la production n'est consommée ni par les hommes, ni par les bêtes, y compris en période de soudure ; ceux dont le bois ne présente que peu d'intérêt se voient alors chargés de pouvoirs occultes, positifs ou négatifs, comme *Terminalia macroptera (rho), Combretum molle…*

Qui peut embrasser les infinis ressources des ligneux, pour le bois, les écorces, le liber, les racines, les résines, les gommes, les exsudats, les latex, les fleurs, les fruits, les graines et les feuilles ? Chaque essence est différem-

1 Regroupés autour de Moundou, leur « capitale », les Ngambay représentent avec 400 000 personnes le groupe ethnique le plus nombreux du Tchad méridional.

2 Les études d'impact dans la zone du champ pétrolifère rendent peu compte de la nature des dommages, des dysfonctionnements apportés aux terroirs villageois situés dans un labyrinthe de réseaux de routes conduisant à des puits ou à des culs-de-sac exploratoires avec des fossés, des clôtures métalliques. Ces terroirs ne sont plus qu'un archipel communiquant difficilement entre eux et avec l'extérieur.

3 Dans les différents rapports sur le projet pétrolier, on différencie les arbres domestiques plantés de ceux protégés dans les champs et que les populations désignent comme arbres sauvages.

ment promue selon les communautés villageoises, production principale ici, simple appoint là… L'extractivisme peut être quotidien, ou actif pendant des moments de carences alimentaires, ou spécialisé pour des chasseurs, des tradipraticiens…

Pour la région de «l'Essoland», autrement dit la grappe de cantons concernés par l'exploitation pétrolière [4], nous évoquerons rapidement la nature de ces ressources. Il s'agit d'arbres situés sur les parcelles exploitées et sur les jachères, mais aussi de ligneux appartenant à la forêt claire soudanienne, forêt tropophile relativement bien conservée dans la zone de Timbéri à Goré. Ces formations se trouvent renforcées par des forêts galeries, sortes d'îlots linéaires d'exception bioclimatique.

Les parcs arborés: les arbres sur les champs, de la région de Doba, Bébédjia, Gadjibian sont dominés par le couple néré/karité. Le néré *(ma'de/*ngambay) offre aux populations de nombreuses utilisations. On lui reconnaît comme rôle premier celui de condiment. Ses graines *(ndii ma'di*) sont largement présentes sur les marchés alors que la pulpe jaune de ses gousses *(bu ma'di)*, régulièrement consommée, est, quant à elle, peu commercialisée. Très nourrissante, elle fournit une sorte de bouillie/boisson au goût acidulé. Pour les Ngambay, les *ndii* étaient plus qu'un condiment, elles représentaient des ersatz de viande fumée. Ces sortes de «trompe-goût» ont été très à l'honneur dans le passé. Certains groupes (dans les monts Mandara) utilisaient le fruit de *Lannea microcarpa*, mis à pourrir en terre, afin d'obtenir ce goût recherché de viande fumée ou celui de poisson séché. Egalement arbre à brèdes, ses jeunes feuilles, *mayida*, sont plutôt cueillies sur les individus arbustifs des jachères. Elles entrent dans les recettes de sauces aux arachides ou à texture mucilagineuse.

Les parcs de karités *(rwoy)* expriment ici des densités moins fortes que dans certains parcs sara plus à l'est. Les Ngambay distingueraient deux types de karités selon la forme de leurs drupes. Bien que ses fruits soient consommés, on envisage le karité essentiellement comme un arbre oléifère. D'utilisation très courante, parfois quotidienne, son huile est néanmoins concurrencée par de nombreuses autres matières grasses (huile ou pâte oléifère): arachide (6 variétés), sésame (3), cucurbitacées (5). On consomme même l'huile de ricin et celle de *Lophira lanceolata (koyo)* qui se révèle une huile non exclusivement corporelle. Les femmes ngambay pratiquent le plus souvent un mélange de ces différentes matières grasses. Néré et karité représentent, enfin, des arbres mellifères de première importance.

Dans ce parc à néré/karité classique de la zone soudanienne, les éléments secondaires participent également du même panel: caïlcédrat, tamarinier, jujubier et *Ficus*. *Tamarindus indica* fournit des brèdes *(pudu masi)*, petites fleurs consommées de mai à juin dans différentes sauces. Le tamarinier

4 Les cantons du périmètre d'exploitation pétrolière (Béro, Komé et Miandoum) comptent 28100 habitants (recensement de 1998). Quant aux cinq autres cantons (Timbéri, Gadbjibian, Bessao, monts de Lam et Mbassay) intéressés, eux, par le passage de l'oléoduc, ils représentent 63000 habitants.

donne surtout des gousses dont la pulpe entre dans la confection de bouillies, les meilleures ventes ayant lieu lors de fêtes musulmanes. Sa production, de plusieurs dizaines de kilos est irrégulière car les pieds, souvent sur termitière à cette latitude, sont très dissemblables. Le caïlcédrat donne des graines plates que l'on torréfie pour exprimer une huile, excipient incontournable de nombreuses médications. *Ziziphus mauritiana (so)* est exploité pour ses fruits et pour ses émondes agencées en clôtures temporaires. Ces essences, pour la plupart pyrophytes, se retrouvent également dans les jachères.

Auparavant, l'habitat avec ses cases et ses greniers tout en végétal était très mobile, aussi a-t-il peu concouru à développer une végétation propre aux périmètres habités. Les arbres commensaux sont donc récents, notamment le premier d'entre eux, le manguier. On note quelques *Ceiba pentandra, Cordia africana (kayaje), Ficus polita (jem), Moringa oleifera (kage mbogo* = bois de clôture) en pied solitaire dans des concessions privées de clôtures de paille tressée. Toujours originaire de l'ouest, du Cameroun, le baobab *(bogo)* (de *bogol* = corde en foulfouldé) commence à se diffuser… *Jatropha curcas* et *Jatropha gossypiifolia* ébauchent aussi parfois des clôtures.

À l'opposé, la forêt claire reste un grand pourvoyeur d'essences à brèdes. *Pterocarpus lucens (munduru)* se développe souvent en peuplements grégaires. Les limbes de ses feuilles, particulièrement tendres, et ses fleurs sont recherchées pour les sauces. Il s'agit d'une des rares feuilles consommées fraîches pendant la saison sèche. Les fleurs, plus exactement les bases florales, du *Bombax costatum* entrent dans un plat mucilagineux, souvent comparé à la sauce au gombo, dont l'importance est sans doute moindre que dans le Mayo Kebbi. Les feuilles de *Securinega virosa* sont régulièrement collectées, de même que celles de *Leptadenia hastata (kamura)*.

Jachères et forêts sèches fournissent une catégorie de sauce particulière, dite « sauce longue », à fort mucilage, qui a la particularité de ne pas subir de cuisson et de n'être préparée que pendant la saison sèche. On y incorpore des éléments préparés indépendamment, brèdes, aubergines, poisson, viande… Cette « sauce longue », *gem*, est composée du liber d'arbrisseaux, *Grewia mollis*, le *gem* proprement dit, *Grewia cissoides (kotal), Grewia vilosa (ngangina), Grewia bicolor*. Cette catégorie comprend également une liane, *Cissus populnea (yanne)*. Dans *Grewia mollis,* liber, fruits et fleurs sont consommés. Catégorie culinaire originale, la « sauce longue » oppose le cru au cuit. Sa préparation s'entoure, pour cela, d'un luxe de propreté. Très populaire, elle apparaît même chez les Ngambay comme un élément fort de revendication identitaire [5].

Les fruitiers, quant à eux, sont légion. *Detarium microcarpum (kutu)* est parmi les plus courants. Ses fruits plats mûrissent de mai à juin et, avant leur consommation, une exposition à la pluie, sur des auvents, est recom-

5 Ces pratiques, aux antipodes des canons culinaires occidentaux, n'ont jamais suscité la curiosité, pas plus des recherches agronomiques que forestières.

mandée. On en conserve deux à quatre par corde dans les jachères. Sa production par pied, médiocre, dépasse rarement le kilo. Ses fruits sont parfois commercialisés par petits tas à 15 fcfa sur les marchés mêmes de N'Djamena.

Les *Vitex, Vitex doniana (mii)* et *Vitex simplicifolia (goyro)* se rencontrent indifféremment sur les parcellaires et dans les formations naturelles. L'intérêt de son fruit pour sucrer les bouillies a connu, dans le passé, des fluctuations. On peut énumérer bien d'autres fruitiers : *Diospyros mespiliformis (kom), Ximenia americana (tidi), Annona senegalensis (mbor), Sarcocephalus esculentus (kiya), Carissa edulis (ngonge), Bridelia ferruginea (sibiyan), Sclerocarya birrea (bololo), Hymenocardia acida (kariya), Strycnos inocua*… Dans les zones ripicoles, mais non exclusivement, se concentrent les « arbres de famine », rônier *(mar), Andira inermis* et différents *Ficus* [6].

La demande de bois se fait de plus en plus pressante, non seulement dans les agglomérations, mais aussi dans les villages mêmes à la suite d'une véritable révolution dans l'architecture villageoise avec le passage, en moins d'une décennie, à la brique cuite, grande consommatrice de bois. Certaines productions, comme les fruits d'*Hyphaene thebaica*, trouvent un regain d'intérêt pour compléter le charbon de bois dans les fours à briques. Les habitudes du nord du pays, avec le *kanun*, accentuent encore la demande en charbon de bois. Le bois d'œuvre est également très sollicité : *Khaya senegalensis, Anogeissus leiocarpus, Prosopis africana, Hymenocardia acida*… On peut ajouter la fourniture de liens appelés « cordes sauvages » confectionnés, entre autres, avec de l'écorce de *Piliostigma reticulatum (mong)* et de *Sterculia setigera (daa)*.

Afzelia africana, Khaya senegalensis, Ficus gnaphalocarpa, Acacia sieberiana et de *Pterocarpus lucens* fournissent des pâturages aériens aujourd'hui mis à mal par les éleveurs « nomades » (Arabes Showa, Fulbe, Uda'en…). Sans prendre en compte le registre des ressources de la pharmacopée, on peut relever des utilisations plus singulières, comme celle de *Securidaca longepedunculata (pale),* dont les racines pilées placées dans les greniers servent d'insectifuges ou encore celle des fruits de *Gardenia erubescens (maji)* mis en terre pour appâter certaines fourmis capables de chasser les termites… Devant un tel foisonnement de services, présents ou passés, mais toujours potentiels, le regard du paysan sur son patrimoine arboré ne sera pas celui de l'expert.

2 L'impossible estimation des experts

Il a fallu trouver des arbres « éligibles à la compensation ». On a rapidement pressenti le manguier d'autant qu'il ressort d'un droit privé, à la différence des « arbres sauvages » au statut plus variable. Le rétrécissement constant de

6 Les cycles de rébellion/répression de 1984 à 1998 ont souvent conjugué leurs effets avec ceux des aléas climatiques pour conserver à ces formations ripicoles refuges tout leur intérêt.

la jachère, aujourd'hui inférieure à six ans [7], démographie et charrue aidant, entraîne des transformations paysagères et foncières et un renforcement du rôle des arbres producteurs dans les champs. Karité et néré ont acquis depuis deux décennies un mode d'appropriation plus individuel. Mais, comment évaluer les autres arbres?

Esso a commis ses experts; le comité de liaison des Ong (Colong) a également mis à contribution les siens. Une commission mixte a même, au préalable, vu le jour.

2.1 La commission mixte et le prix du manguier

Une commission mixte, Esso/ONG (Benson *et alii)* a été mise en place en 1998, avec le concours d'ONG: Assaild, Belacd (Bureau d'Etude et de Liaison des Actions caritatives pour le Développement), l'Itrad (institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement) et le Ctnsc (Comité technique national de Surveillance et de Contrôle des aspects environnementaux du projet pétrole). Elle aboutit au plan de mesure de compensation des manguiers.

Les manguiers représentent plus de 80 % du parc de fruitiers (exogènes) dans le sud du Tchad. Ils ont été introduits par les missions religieuses à la charnière des années 1920-1930. Dans chaque chef-lieu de canton, voire dans chaque village, on désigne le ou les plus ancien(s) manguier(s). Les missionnaires ont apporté les plants, les catéchistes ont diffusé les noyaux. Véritable enseigne des sociétés du sud, le manguier est aujourd'hui omniprésent et, lorsque les colonnes infernales des FAN balayerent la région, elles s'en prirent naturellement aux manguiers. À Miandoum, en 1984, ils ont été brûlés par deux fois.

Les manguiers dits «bangui», introduits à la fin des années 1960, seraient les plus nombreux; ceux greffés, appelés «maiduguri» ou encore «kasay», apparus après 1980, produisent en dehors de la saison des «bangui», en mars/avril. Certaines variétés greffées offrent en août/septembre des fruits de meilleure valeur commerciale, corrigée, il est vrai, par une distribution entravée par la saison des pluies. Les mangues «locales» sont vendues de 15 à 100 fcfa/kg et les mangues greffées de 70 à 600 fcfa [8].

En fait, 60 % des manguiers ne présentent pas de variétés spécifiques et la ressource des manguiers reste des plus sous-exploitée, anomalie que n'ont pas réussi à résoudre la station Cirad de Bébédjia ou la ferme pilote de Déli. Le matériel végétal greffé, qui aurait permis de s'affranchir du caractère trop étroitement saisonnier de la récolte, n'a connu qu'une faible diffusion (Magrin, 2000, p. 274). Le manguier est cantonné à un rôle de simple

7 La jachère représenterait, dans la région, encore près de 35 % de l'assolement (Miankéol et Ngamine, 1999, p. 9).

8 Les mangues interviennent comme apport énergétique pendant la fin de la saison sèche et, pour certaines variétés, lors de la soudure. Depuis quelques années, les mangues sont séchées avant d'être commercialisées dans tous les marchés. Ces mangues séchées, que l'on devait consommer réhydratées dans un sirop selon les ONG promotrices, ont été détournées dans des préparations culinaires avec des arachides, de l'oseille de Guinée et de la viande.

complément de l'économie domestique de cueillette. Le nombre de manguiers est estimé, en moyenne par chef de famille, entre 7 et 9. Quant aux vergers, bien peu dépassent les 50 pieds (Benson *et alii,* 1998, p. 9). Le manguier, toutefois, renforce l'emprise foncière, ce qui explique qu'ils sont de plus en plus souvent plantés dans les champs au sein même des parcs de nérés. Le manguier, propriété individuelle, s'envisage comme une « pension de retraite » d'autant qu'il exige peu d'entretien. C'est, de plus, un bien transmissible.

Les premières propositions furent donc de remplacer les manguiers arrachés par des variétés améliorées et de donner une compensation pour six ans dans l'attente de la nouvelle production, sur la base du prix de sac de mangues [9]. Le prix cherchait même à prendre en compte les variations saisonnières de la variété.

Pour souscrire à la rhétorique de la Banque Mondiale et « remettre le chef de famille sinistré non seulement dans sa condition antérieure, mais dans une situation améliorée », on propose de lui fournir tout un attirail : pelle, seau, bêche, grillage de clôture et même un hangar pour remplacer l'ombre perdue du manguier arraché. On pense même lui ouvrir un crédit de 30 000 fcfa/an/pied pour le travail requis.

L'équipe d'évaluation a rapidement abandonné l'idée d'une estimation de production sur toute la carrière d'un arbre. On est passé d'une évaluation d'un prix standard basé sur les « acquis de la recherche » — dont on constate au passage les lacunes [10] — à un prix forfaitaire, donc politique, pour satisfaire le cultivateur arboriculteur de manguiers.

Agacé par ces débats récurrents sur le dédommagement des arbres, Esso tranchera, pour le Tchad et le Cameroun, à 1 000 $ le pied de manguier de plus de six ans, autrement dit on est passé de 3 000 fcfa à 550 000 fcfa. Le Consortium s'en tiendra à sa décision et les autres clauses comprises dans le document officiel des compensations, le dédommagement sur la base d'une combinaison remplacement/remboursement ne seront pas respectés. Les ONG n'en crient pas moins victoire.

L'appel des ONG, d'ADH (Association de Défense des Droits de l'Homme), des syndicats du Tchad et de la Banque Mondiale (1er juin 2000) demanderont, par la suite, dans le paragraphe 11 (p. 4) que le barème de compensation appliqué aux seuls manguiers soit étendu à « d'autres arbres fruitiers [et à] des produits forestiers » [11]…

2.2 Une expertise Esso pour les « arbres sauvages »

Esso avait diligenté une étude auprès d'une ONG canadienne, Focus, qui proposa une indemnisation, pour des essences comme le karité et le néré, à hauteur de 30 000 fcfa par pied. Le Colong accusant Focus de complaisance, dénonça ce prix jugé par trop insuffisant (Magrin, 2003, p. 54).

9 Comptage par sac plastique « Baba Gana » du Nigeria : 550 mangues.

10 On n'est pas très sûr de l'espérance de vie des différentes variétés de manguiers, ni des dates de leurs premières productions, ni de celles de leurs productions maximales.

11 Parallèlement, les compensations devraient également toucher les jachères supérieures à une année.

D'autres experts cherchèrent à connaître le coût d'un arbre pour fixer son niveau d'indemnisation à partir des productions commercialisées sur les marchés [12], tout en estimant la carrière de production de l'espèce et sa production moyenne.

L'exercice s'avère d'autant plus formel que ces productions, compte tenu des variations inter-annuelles liées à la pluviométrie, aux feux de brousse…, sont, avant tout, destinées à l'autoconsommation. Il est, de plus, malaisé d'estimer la marge commercialisée sous formes de boulettes de *dawa dawa* (néré) ou d'huile de karité.

R. Blench (2000, ODI/Overseas development institute) [13] a orienté cette étude sur quatre espèces préalablement retenues: *Parkia biglobosa, Vitellaria paradoxa, Tamarindus indica* et *Borassus aethiopum*, auxquelles il a ajouté *Cordia africana, Lophira lanceolata, Detarium microcarpum* et *Prosopis africana*. Il a essayé de retenir comme critères l'âge du premier rendement significatif, le rendement moyen d'un pied en nombre de sacs, le nombre de *koro* dans un sac et le prix d'un *koro* [14]. Dans cette option, aussi théorique que marchande, on estime une valeur cumulée des rendements annuels sur une espérance de vie, à dire d'informateurs, de 120 ans pour *P. biglobosa,* 110 pour *V. paradoxa,* 140 ans pour le tamarinier et 200 pour le rônier.

L'expertise de l'ODI a abouti alors à d'étonnants résultats quant aux compensations par pied:

– *Prososopis africana* se voit estimé à plus de 1 200 000 fcfa,
– *Parkia biglobosa:* 675 681 fcfa,
– *Vitellaria paradoxa:* 443 581 fcfa,
– *Tamarindus indica:* 301 998 fcfa,
– *Cordia africana*: 122 993 fcfa,
– *Detarium microcarpum*: 120 000 fcfa,
– *Borassus aethiopum*: 87 000 fcfa,
– *Lophira lanceolata:* 46 200 fcfa.

Prosopis africana (sam), essence héliophile et arbre de restitution agronomique, un peu comme *Faidherbia albida,* se développe en vastes parcs dans la région du pays musey (à Gounou Gaya). Il a été, ici, confondu avec *Tetrapleura andongensis* [15]. A. Aubréville (1950, p. 287) met, en effet, en garde l'observateur: «L'arbre est remarquable par son feuillage très fin, on peut le confondre avec le *Prosopis africana*, les foliolules aiguës du second

12 Pour cela, des marchés «neutres», loin des chantiers pétrolifères et routiers, ont été choisis.

13 R. Blench a présenté ce même rapport intitulé «Arbres fruitiers sauvages et protégés de la région de l'oléoduc dans la préfecture du Logone oriental, au sud du Tchad» au XIe colloque Mega Tchad de novembre 2002 à Nanterre sur le thème *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad.*

14 La mesure *(koro)* la plus usitée correspond à 2,5 kg lorsqu'il s'agit de grains de sorgho. Pour les productions arboricoles, elle n'exprime que des volumes.

15 On le retrouve dans la littérature sous d'autres taxons: *Tetrapleura andongensis welw.* Var. *Schweinfurthii Aubr.* ou encore *Amblygonocarpus Schweinfurthii.* Quant à *Tetrapleura tetraptera,* variété plus méridionale, elle manifeste une grande proximité avec la précédente.

se distinguent immédiatement des foliolules arrondies du premier ». Les fruits, légèrement différents de ceux du *Prosopis*, sont d'un brun noirâtre, ligneux, tétragones aux angles parfois saillants.

Ces deux *Mimosaceae* entrent souvent dans le même faciès de forêts sèches ou de savanes forestières. Pour R. Sillans (1958, p. 99), il existe dans le nord ouest de la RCA jouxtant la frontière tchadienne, un faciès à *Tetrapleura, Burkea, Prosopis, Erythrophloeum* et *Daniellia*. *Tetrapleura andongensis (mene)* apparaît assez peu dans les parcs, bien qu'il ne gêne en aucune façon les cultures. Il semble pousser exclusivement sur les sols rouges ferralitiques.

Les gousses sont bien moins abondantes que celles du néré et ses graines plus parcimonieuses encore. Le *koro* de ses graines affiche toujours un prix plus élevé que celui des graines de néré. En mai 2003, sur le marché de Gadjibian, nous avons relevé le *koro* de néré à 350 fcfa et celui de *mene* à 500 fcfa. Chez les Ngambay, plus à l'est, le prix des graines de *Tetrapleura* s'établit à près du double de celles de néré. Selon A. Aubréville (1950, p. 287), « les graines bouillies, puis fermentées pendant 3 jours dans un endroit humide, sont employées dans la cuisine indigène ; elles auraient ainsi préparé le goût de la viande ». *Mene,* qui apparaît comme une spécialité ngambay, rejoint ici le même intérêt culinaire que le néré. Plus apprécié, donc plus recherché, le *mene* a vu son coût aboutir au prix exorbitant proposé par l'expert dans sa version *« Prosopis »*.

On peut s'étonner aussi de la présence dans la liste de *Cordia africana,* dont les fruits, consommés en tant que tels, fournissent également une boisson fermentée souvent interdite car trop forte. On attribue à son bois quelque intérêt dans la confection d'instruments de musique.

L'estimation du rônier serait, quant à elle, largement sous-estimée. Arbre support de civilisation agraire, comme chez les Kwang (Madjigoto, 1994), ses fruits (150 à 200/pied) sont consommés, parfois commercialisés et plus encore ses germes bouillis. Les noix scindées en deux composent des jardinets coalescents. Les feuilles alimentent une sparterie (nattes entre 500 et 1000 fcfa à raison de trois nattes par an). Le bois, imputrescible, inattaquable par les termites, connaît une demande croissante. Les dosses issues d'un stipe parfaitement rectiligne permettent de supporter les couvertures en argamasse [16] comme en tôles [17]. Les cendres des vieilles palmes, enfin, fournissent un sel de potasse. Auparavant, seuls les pieds mâles étaient recherchés. On les abat aujourd'hui indistinctement et les rôneraies du Tchad méridional ne cessent de reculer.

Ces estimations compensatoires ne seront, naturellement, pas appliquées par le Consortium, pas plus que celles dégagées par les experts des ONG.

16 Le terme toit d'argamasse vient du portuguais argamassa (mortier) pour toiture de terre en terrasse. Couramment utilisé durant la période coloniale, il a ensuite été repris par les spécialistes des architectures sahéliennes.

17 On recensait en 2003, à Bébédjia, 37 points de vente de matériaux de construction, sacs de ciment et dosses de rônier.

2.3 Les experts du Colong (Comité de Liaison des ONG)

Le rapport de septembre 1999 du Comité d'information et de liaison des ONG, le Cilong, et d'une ONG («Pain dans le Monde», Pdlm [18]) a été établi par un agro-forestier et un agro-économiste tchadiens. Il s'agit «d'étudier la valeur des autres arbres (non fruitiers) qui représentent, pour la population bénéficiaire, des sources de revenus ou qui leur sont d'une certaine utilité, méconnue par le Consortium».

Selon D. Miankéol et J. Ngamine (1999, p. 21), «le karité et le néré produisent annuellement respectivement… 70 et 60 kg [de graines sèches]. Au prix de 300 cfa le kg de karité et 400 cfa celui de néré, une famille peut empocher… 45 000 cfa (graines seulement, et sans tenir compte de la plus-value liée à la transformation de ces denrées). De quoi satisfaire les exigences économiques des familles démunies. Sur quelles bases reposent alors les valeurs d'indemnisation de 30 000 cfa élaborées par le Consortium pour le pied de karité ou de néré détruit? Que dire du pied de rônier à 5 000 cfa. C'est une insulte car les tubercules [19] rapportent… entre 3 000 et 5 000 cfa par an. Le tronc offre une dizaine de planches très prisées pour la construction…».

Dépassant la trilogie karité/néré/tamarinier, ils proposent de rajouter *Detarium microcarpum, Khaya senegalensis, Borassus aethiopum* et *Pterocarpus lucens*. Le choix d'*Annona senegalensis*, présenté comme «goyavier sauvage», semble plus envisagé comme *pro parte* de tous les petits fruitiers de brousse.

Les compensations sont encore calculées sur la base de production moyenne par espèce, de durée optimale de production et de prix de vente par kilo.

Tab. 1 Estimation du coût de compensation par espèce.
Estimated cost of compensation per species.

	Quantité de fruits/année	Prix d'un kg en Fcfa	Durée de la production	Coût en Fcfa
Vitellaria paradoxa	70 kg	300 Fcfa	20 ans	420000
Parkia biglobosa	60 kg	400	25	600000
Tamarindus indica	50 kg	100	30	150000
Detarium microcarpum	9 kg	75	5	3375
Khaya senegalensis				95000
Borassus aethiopum				150000
Pterocarpus lucens				12250
Annona senegalensis	10 fruits	15 (le fruit)	6	900

18 Brot für die Welt est une ONG allemande présente au Tchad depuis 1985.
19 Il s'agit, en fait, des germes amylacés produits par des jardins de rognes.

Pour V. paradoxa, cette estimation ne tient pas compte de la plus-value liée à la transformation de ces denrées.

Pour K. senegalensis, cette estimation s'est faite sur la base du prix moyen d'une pirogue et des mortiers obtenus à partir du tronc et des branches.

Pour B. aethiopum, elle s'est opérée sur la base de la valeur des fruits, des feuilles et du stipe.

Ce même rapport dénonce les procédures de financement conduites dans des conditions peu transparentes. Les contrats d'indemnisation sont passés avec des personnes souvent analphabètes, soumises aux pressions des chefs et des sous-préfets. L'indemnisation individuelle s'est déroulée dans la confidentialité d'une pièce isolée, sous contrôle de l'administration. La présence des forces de l'ordre qui, jusqu'à ces dernières années, se sont illustrées dans la région par de violentes exactions [20], a bloqué toute revendication de la part des paysans, lesquels n'ont jamais eu ni le temps, ni les moyens, de défendre leurs intérêts. C'était à prendre ou à laisser.

Le Consortium a jugé les démarches des différents experts trop longues et difficiles d'application, devant, de plus, mobiliser trop d'agents. Esso tient à simplifier les procédures et veut payer en une fois. Ce sera donc un système forfaitaire limité aux essences emblématiques.

3 L'application des barèmes dans les « compensations individuelles »

Les visites dans ces régions montrent des sociétés villageoises en proie au doute, prises entre «l'Esso-État», selon la formulation des rapports des ONG, et ces mêmes ONG.

3.1 Le rôle des ONG

La société civile n'existant que dans les textes, ses contours demeurent peu visibles et elle peine à se rendre légitime à ses propres yeux. Dans le Tchad méridional, des ONG, de création récente, poussées par des ONG «incitatrices» du Nord, principalement dans la mouvance de l'aide allemande (GTZ) [21], s'autoproclamant porte parole de la société civile, cherchent à occuper le terrain. Elles refusent souvent cette appartenance à la société civile aux associations et ONG confessionnelles (Évaluation de la Coopération Française au Tchad, 2003, p. 180). Cette attitude est d'autant

20 Depuis 1979, la région pétrolière a abrité successivement toutes les rebellions du sud, prises dans le cycle bien connu: éviction des leaders du gouvernement, rébellion, négociation, réintégration des leaders. Les deux dernières (1992 et 1993) du CSNPD (Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie) de Moïse Ketté et celle de 1997-1998, FARF (Forces armées pour la république fédérale) de Laokein Bardé, ont contribué, par le climat d'insécurité, à ralentir les négociations pétrolières.

21 Bien d'autres organisations cherchent à « renforcer les capacités de la société civile » : la coopération espagnole Intermon-Oxfam; la coopération décentralisée... L'ATNV (Association Tchad non violence), fondée en 1991 et qui bénéficie du soutien de nombreuses ONG confessionnelles du Nord, appuie, de son côté, des comités villageois et cantons susceptibles d'assurer une fonction de « monitoring » dans la gestion du processus pétrolier.

Source: Ministère de l'intérieur D'après Robert MADJIGOTO (décembre 2003) - LCA-IRD 2004

Fig. 1 Division administrative du Tchad.
Chad's administrative division.

plus surprenante que les missions ont été les premières, par le biais des JAC (Jeunesse Agricole Catholique), à essayer de structurer les communautés villageoises. Lors des événements les plus funestes que connut le Tchad, ces mêmes missions ont pris la relève de l'État pour de nombreuses tâches qu'il n'était plus en mesure d'assumer.

Les ONG, tout à la captation de la rente du développement, ont su trouver une cause à défendre dans les revendications des paysans à propos des compensations sur les arbres et sur la terre [22]. Pour sa part, Esso fait appel à des « personnes-ressources », listées dans ses ordinateurs.

Les paysans vont se trouver victimes d'une double hypocrisie, celle du Consortium et celle des ONG intervenantes. Les représentants « des projets sociaux » d'Esso formulent différentes promesses, dont les équipes successives ne se sentent pas comptables. Les ONG, de leur côté, poussent les paysans à revendiquer ou cherchent à rendre compréhensibles leurs revendications. Mais, préoccupées par leurs impératifs de communication, elles démontrent souvent plus d'activité dans les réunions que sur le terrain.

3.2 Les étapes chaotiques des compensations

La première étape est celle du foncier. On rembourse sur la base d'une corde (71 x 71 m) de culture. Avant 1998, deux productions seulement ont été retenues : le coton et l'arachide. Il sembla, par la suite, logique, au vu des rotations culturales, de l'étendre à toutes les parcelles en exploitation. Le prix de la corde passa de 110 000 à plus de 350 000 fcfa. Quant à la jachère, on n'a voulu retenir, au départ, que celle d'une année. Il fallait que les résidus de récoltes antérieures soient visibles. La jachère s'inscrit pourtant dans un système agraire, mais on a préféré l'assimiler à une formation de savane arbustive, donc à une friche.

Au début de l'implantation des chantiers pétroliers, en 1995, des chiffres très bas ont circulé, mettant le pied de manguier à 3 000 fcfa. On suspecta l'ONDR (Organisme National de Développement Rural) d'être à l'origine de ce taux de compensation. L'ONDR a démenti toute implication. On chercha également à aligner les compensations sur les dégâts causés par le bétail dans les champs, un barème étant dans ce cas appliqué. Ce barème, publié par Esso avant 1998, s'est avéré peu adapté à la situation, ce qui impliqua une deuxième proposition en septembre 1998.

Esso a décidé de se débarrasser de ce problème en portant le pied de manguier de plus de six ans à 550 000 fcfa et celui de six ans et moins à 30 000. Ce qui fit dire au coordinateur représentant le gouvernement, lors d'une réunion à Bébédjia en 1999 « que les manguiers de la région sont en or »… Une fois acquis le dédommagement de l'arbre enseigne du sud du Tchad, les commissions d'un pool d'ONG ont voulu faire remonter le prix d'autres ligneux, aboutissant aux taux révisés de février 2001.

L'application pratique des taux manifesta une disparité certaine, mais pas toujours au détriment des paysans, qui ont su, au gré des négociations, faire passer comme « éligibles » d'autres essences. Certains villages ont subi les taux de 1998, d'autres ont bénéficié de ceux, plus favorables, de 2001.

22 Dans cette campagne de revendications, les seuls à s'être manifestés ont été les chefs de cantons. Les députés, à l'exception notable de celui de Bébédjia, ont démissionné du débat. Les missions catholiques, dirigées, pour la plupart, par des expatriés, n'ont pas osé intervenir officiellement. Quant aux missions protestantes, elles restent, comme par le passé, peu engagées dans le siècle.

À Koundja I (Timberi), les pieds de néré et de karité ont été compensés à 30 000 fcfa, alors qu'à Minkéri, ils ont été portés à 262 000 Fcfa incluant les goyaviers à 25 000 fcfa. À Bero (2001), même le manguier de trois ans a été dédommagé au taux de 550 000 fcfa, le néré à 262 000, le tamarinier à 182 000, le karité à 162 000, le rônier à 110 000 et le goyavier à 52 000. Les valeurs accordées aux arbres augmentent lorsqu'on se rapproche de la zone de production du pétrole sans que les critères de cette discrimination n'apparaissent clairement.

La codification des prix qui s'était faite au-dessus d'eux avait conforté les paysans dans leur situation de laissés pour compte. Ils surent pourtant se rattraper lors de la négociation finale, sur place et plus libre que les précédentes. Ils comprirent assez vite que les délégations d'Esso se montraient sensibles à l'arbre planté et à sa possession individuelle. Ils purent alors intégrer les goyaviers là, les *Cassia* ici, les *Ficus polita* ailleurs.

3.3 Le dédommagement des arbres, révélateur de l'état de la société ngambay

Le choix du mode de remboursement ne saurait être une évidence et le consensus est difficile à trouver au sein de sociétés ngambay et laka extrêmement hybridées et à la cohésion douteuse. Les tenants de l'ordre ancien auraient bien vu les aînés en superviseurs de la redistribution des compensations. Toutefois les comportements individualistes sont, depuis longtemps, à l'œuvre dans ces mêmes sociétés [23]. Esso, dans sa démarche très libérale, a, naturellement, encouragé ces comportements. À travers les compensations individuelles, c'est bien l'individu et non la collectivité qui se trouve dédommagé. Le droit foncier national formel l'emporte sur la terre propriété d'une communauté ou d'un lignage. Certains éprouvèrent de la gêne à voir que la dernière personne en charge de la parcelle soit l'unique bénéficiaire alors que les arbres avaient été préservés, taillés, débarrassés de leurs épiphytes, exploités, enfin, par le grand père ou l'oncle paternel.

Les « experts » ont eu, au début, des velléités de prendre en considération les chefs de terre [24]. Seize chefs de terre furent même recensés dans le seul canton de Béro. Une délégation d'Esso visita les sites sacrificiels touchés par les chantiers et s'engagèrent à verser, chaque année, quelques compensations à ces « traditionnalistes ». Les engagements ont par la suite été oubliés. Il faut dire que ces institutions sont depuis quelques décennies socialement mortes. Les sociétés ngambay et laka sont fortement marquées par la présence missionnaire. Dès la fin des années 1950, le découpage de

23 On enregistre, depuis les années 1970, une évolution vers des pratiques individualistes à travers l'ensemble sara-ngambay. Elles commencent avec les grands cultivateurs *(bura kos)*, sortes d'entrepreneurs agricoles aidés de leurs « enfants de la houe » *(ngan je kos)*, célibataires familiaux ou clients qui découpent de vastes emblavures au sein des terres lignagères (Magnant, 1981, p. 418).

24 Les maîtres de la terre, *je donang* ou *je kor* (à la juridiction plus vaste), donnaient le premier coup de houe et, à la récolte, coupaient les premières panicules. Dans les années 1950, on est passé d'une discipline collective à une discipline familiale et ce n'est qu'à l'occasion d'une crise aiguë, lors d'une sécheresse par exemple, que l'on retourne aux rituels.

nouveaux cantons (Miandoum, Komé, Bébédjia, Béro…) a fait ressortir comme familles proposables à la tête de ces nouvelles juridictions celles proches des missions, comme les « anciens de l'église ». Aujourd'hui, le pasteur siège souvent comme notable auprès du chef de canton ou de village.

En fonction de leur degré de dépendance aux modes d'encadrements sociaux du passé, les récipiendaires des dédommagements ont manifesté des comportements très divers. L'argent des compensations a été parfois rapidement redistribué par le biais de ces beuveries ostentatoires qui renforcent la surface sociale du commanditaire et désamorcent les processus de « jalousie ». Certains, qui avaient opté pour un dédommagement en nature, se sont empressés de revendre charrette, charrue, bicyclette comme des biens mal acquis. D'autres, enfin, des jeunes, ont investi dans des constructions en briques. On a alors reproché au Consortium de ne pas avoir préparé les sociétés villageoises à la reconversion de sommes qui pouvaient atteindre 40 millions fcfa par canton, mais rarement dépasser 4 millions fcfa par individu [25]. Était-ce bien là son mandat ?

Percevant un manque au niveau collectif, le Consortium lance alors, à partir de 2001, des « compensations communautaires » afin de dédommager les collectivités villageoises (zones d'initiation, cimetières, arbres-autels). Les compensations seront ici forfaitaires et en nature. La GTZ, au grand dam des ONG, a été mandatée par Esso pour ces règlements à partir de cinq propositions modulables : salle de classe, forage, route d'accès, magasin, marché. Certains villages demandent à connaître l'enveloppe destinée à cette compensation avant d'arrêter leur choix ; requête refusée par Esso-GTZ. Ces propositions ne dissocient pas le chef-lieu de canton des villages, qui n'ont pas les mêmes besoins en infrastructures. La GTZ, comme les ONG, souscrivent à un « villagisme » idéologique qui les pousse à refuser de financer un bureau pour le chef de canton ou de coordonner plusieurs infrastructures pour le chef-lieu de canton « d'essence coloniale ».

En 2003, les tractations en cours soulignaient l'infinité des besoins et le choix d'infrastructures trop ponctuelles ne laissait augurer aucun vrai changement. En revanche, l'emphase apportée à la marchandisation détaillée des arbres et de la terre ne sera pas sans influence sur les pratiques foncières de toute la région.

4 Au-delà des « arbres sauvages »

Les tractations sur le versement des compensations aux populations pour la perte de leurs arbres à travers différents chantiers rendent compte d'un climat social et d'un état des relations des populations avec les autorités et les intervenants extérieurs.

25 Les compensations financières globales consenties par Esso ne sont pas réellement connues, elles demeurent dérisoires au regard des 3,5 milliards de dollars d'investissement prévus.

4.1 Esso et le Développement Durable

Les communautés villageoises voient Esso à travers les « agents de liaison », qui appartiennent au volet « projets sociaux ». Composés de « renégats », activistes d'ONG retournés, ils sont devenus, dans leur rôle d'interface Consortium/populations, les yeux et les oreilles d'Esso. Les populations marquent une forte méfiance à leur endroit et l'échec de cette interface est patent.

Pour Esso, la volonté de justice ne pouvant naître que de l'envie, les crédits sont ouverts à telle association, retirés à telle autre. On suggère aux ONG de choisir leur camp. Celles anglo-saxones, comme *World vision Tchad,* de sensibilité protestante, se désolidarisent du collectif des ONG accusé de se laisser politiser [26].

Esso veut donner à penser qu'il recherche la concertation avec les ONG, alors qu'il s'en méfie, mais il se défie plus encore de la recherche, au Tchad notamment. Celle-ci a été largement écartée du théâtre pétrolier. Le Consortium a simplement besoin d'individus, de rapports [27] et de réunions cautionnant les décisions prises en son sein (Magrin, 2000, p. 971).

Le Consortium est appuyé par la Banque Mondiale qui, en approuvant le projet le 6 juin 2000, sembla alors clore la contestation et inaugurer l'ère pétrolière au Tchad. Esso tente de placer son exploitation pétrolière, dans le sud du Tchad, sous le label « développement durable ». La promulgation de la loi du 11 janvier 1999 portant sur la gestion des revenus pétroliers fait état d'une mise en réserve de 10 % pour servir les « générations futures », avec dépôt sur un compte bancaire à l'étranger ; 80 % des sommes devraient aller aux secteurs prioritaires : éducation, santé [28]… ; 15 % iraient au fonctionnement et à l'investissement de l'État et 5 % pour les collectivités « décentralisées » des régions pétrolifères. Mais selon quelles garanties ?

La gestion de la rente pétrolière se présente comme un problème de finances publiques. Pour le résoudre, il est indispensable de pratiquer une absence d'opacité, de mettre au point un véritable montage législatif et surtout qu'elle soit portée par une véritable volonté politique. Dans le cas où cette volonté existerait, un arsenal statistique et prévisionnel s'avérerait nécessaire pour un bon pilotage de la rente et la réalisation des objectifs prioritaires. Quel gouvernement a bien voulu se plier à ces contraintes et quels collectifs de bailleurs de fonds a réussi — ou voulu — imposer des

26 Ce n'est pas le cas de toutes. Le *Catholic relief services* a commis en juin 2003 un rapport, « Le fond du baril : le boom pétrolier en Afrique et ses perspectives pour la réduction de la pauvreté », plutôt critique.

27 Les volumineux rapports du cabinet Dames et Moore : plan de gestion de l'environnement (1997), plan de compensation et de réinstallation (1998) représentent un monument de la langue de bois développementiste, le type même du « rapport-caution ».

28 Propositions avancées lors de l'élaboration du document-cadre de partenariat du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) définitivement établi en 2003. Dans tous les pays où ont été réalisés des DSRP (Mali, Cameroun…), ces textes, compilés à partir d'enquêtes pseudo-participatives traduites en langage développement compréhensible pour les bailleurs de fonds, se révèlent des documents parfaitement interchangeables.

conditions suffisantes pour y parvenir ? Il y a là un vrai déguisement de l'exploitation des richesses sous couvert de développement durable. La durabilité ne peut s'appliquer qu'aux sociétés exploitantes et au cadre politique garant de l'exploitation et en aucune façon aux populations du périmètre pétrolier.

Si, en Occident, les sociétés perdent pied devant la technoscience, ses entreprises et les lobbies qui en vivent, que peut-il en être des communautés villageoises du Tchad ?

4.2 La volonté gouvernementale : la rente pétrolière à tout prix

Le gouvernement tchadien veut son pétrole et va au-devant des desiderata du Consortium. Il l'a prouvé lors des événements de 1998 en ramenant avec brutalité le calme dans la zone d'extraction.

Pour faire le point sur ces « projets pétroliers », le séminaire organisé à Bébédjia, du 7 au 11 avril 1999, a réuni les délégations d'Houston, de la Banque Mondiale, du gouvernement, de la CPPL (Commission Permanente du Pétrole Local). Il débouchera sur une « déclaration de Bébédjia », un peu creuse.

Les ONG poussent alors les populations des neuf cantons concernés à s'organiser pour encadrer leurs revendications à travers l'Epozop (Entente des Populations de la Zone Pétrolière) [29]. Elles cherchent, par le biais de l'enjeu du pétrole, à stimuler les organisations locales. Mais le discours organisationnel et contestataire trouve trop peu d'écho auprès des communautés villageoises. Il reste l'expression de jeunes cadres « sudistes », dont l'engagement dans la « société civile » constitue une forme de résistance à un état qui les tient éloignés de ses prébendes. La contestation suit, au Tchad, une évolution générale propre aux pays à encadrement autoritaire. Il s'agit de canaliser un militantisme il y a peu encore politique et critique du régime vers un respect des droits et un alignement sur des standards internationaux. Toutefois, si les ONG produisent moins de mobilisation et plus de rapports, leur communication n'en réduit pas moins la marge de manœuvre du gouvernement tchadien. Il ne peut par trop de sanctions écorner l'image libérale qu'il entend se donner vis-à-vis des agences internationales dispensatrices d'aides.

Les envoyés du gouvernement, quant à eux, ne font pas dans la nuance. Les ONG du département du Logone Oriental, contemptrices du projet, sont volontiers qualifiées « d'ennemies de la patrie ». Le gouvernement, de son côté, suscita, pour la cause, une « société civile » musulmane pro-projet pétrole, qui manifesta bruyamment à N'Djamena en septembre 1999.

29 Epozop a été créée au retour de voyages d'études (1998) de représentants d'ONG tchadiennes en pays ogoni au Nigeria pour y constater les méfaits d'une exploitation pétrolière sur les populations et l'environnement. Epozop sera interdite et, en 2000, lors d'une réunion à Bébédjia, le préfet fera arrêter les chefs de canton de Miandoum, Béro et Komé. L'association ne sera reconnue qu'en octobre 2002.

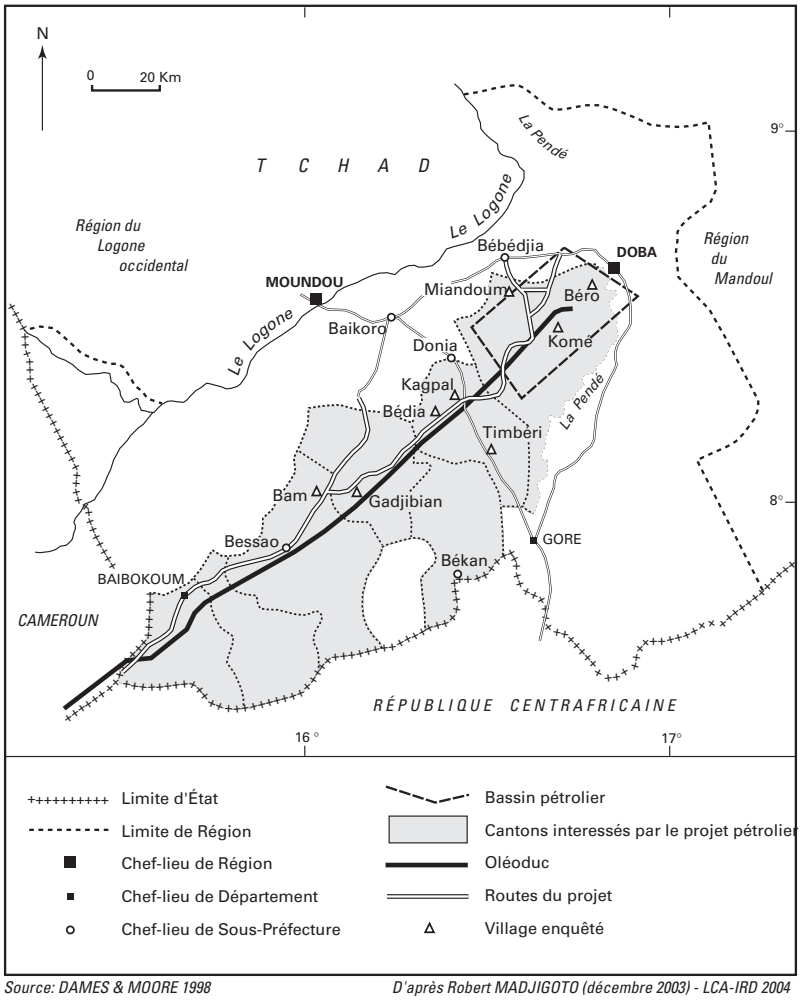

Fig. 2 Région du Logone Oriental.
Region of Eastern Logone.

4.3 La calme désespérance des populations locales

Les populations concernées ont été déroutées par le *turn over* incessant des équipes d'experts d'Esso et celles des ONG, des agences d'aide, avec leurs propositions et leurs promesses sans lendemain. Pourtant, un accompagnement de la mise en place de l'exploitation pétrolière avait bien été prévu. Le Facil (Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales), un «service de renforcement des capacités», devait superviser et optimiser les actions des ONG. Ultérieurement, il aurait dû être en capacité de compléter les «compensations communautaires».

Mais, le Facil, émanation de la Banque Mondiale a été créé trop tard, en 1999, et il n'entra en activité qu'en juillet 2002. Pratiquement rien n'avait été engagé en 2003, aussi apparaît-il à certains comme un simple « montage alibi ». On reproche, entre autres, au Facil d'avoir manqué la phase d'accompagnement des paysans et de passer directement à une phase « élargie » à l'ensemble de la population. L'accès aux crédits, soumis à une caution de 20 %, est inaccessible aux paysans. Les cautions ne pourront être mobilisables que par les commerçants musulmans des chefs-lieux de cantons et de sous-préfectures, renforçant un antagonisme déjà très prégnant.

Les communautés villageoises n'ont cessé d'accumuler des griefs pour de petits avantages qui, à travers le projet pétrolier, leur semblaient accessibles. La rancœur, par exemple, va s'exprimer à propos de parcelles livrées aux chantiers, où les arbres abattus ont été récupérés par les manœuvres du chantier pour être réduits en charbon de bois commercialisé.

Les recrutements des chantiers, véritable foire d'empoigne, ont également suscité de l'amertume. On devait tirer au sort trois manœuvres par village concerné. Les participations ont été achetées auprès des chefs de canton ou de village. Prétextant un manque de technicité de la main-d'œuvre locale, les contremaîtres ont fait appel à « leurs gens ». Les entreprises, même les plus modestes, étant plutôt camerounaises, ont recruté hors quotas.

Déjà en 2003, les chantiers ferment un à un. Les chefs doivent donner leur accord sur la bonne tenue des travaux. Cette procédure dite « clôture sociale » se déroule forcément sous influence. Ces clôtures de chantier, qui s'accélèrent, donnent aux populations le sentiment qu'elles n'ont rien eu et qu'elles n'auront rien. Qu'en est-il de la remise en fertilité des terres empruntées pour cause de chantier, du désenclavement des villages, des emplois promis dans les services de sécurité ? On sait maintenant que la machinerie de l'exploitation n'occupera pas plus de 550 personnes, techniciens expatriés inclus.

Le combat des chefs de canton et de leurs conseils se révèle pathétique, car il ne semble concerner que les « emballages », autrement dit les poubelles. Ils voudraient conserver certains conteneurs des campements, des contenants en plastique, des contre-plaqués pour fabriquer des portes et des bancs, des restes de peinture, des clous… Certains, plus ambitieux, n'admettent pas le démantèlement des bâtiments de chantier, qui auraient pu servir de salles de classe ou de cases de santé. Leurs revendications font sourire les agents d'Esso, qui continuent d'enterrer ou de brûler les « emballages ». Livrés dans les villages, ils leur conféreraient, sans doute, une couleur un peu trop « favelas », qui détruirait l'harmonie des chaumières de briques cuites sous les frondaisons des manguiers. « L'espoir » repose sur les 5 % de revenus qui devraient revenir à la région productrice, dont on attend toujours une délimitation des cantons et l'on s'interroge déjà sur leur mode de gestion. Le pétrole a commencé à couler le 10 octobre 2003 dans l'indifférence des populations ngambay, qui n'ont participé ni à la « fête du pétrole » décrétée

par le gouvernement, ni à la manifestation d'une « journée de deuil » déclarée par les associations de défense des Droits de l'Homme.

Dans les pays ngambay et laka, sortis d'une rhétorique revendicative très formelle, on doute de plus en plus du bénéfice que les villages pourraient tirer d'une quelconque retombée de la manne pétrolière. Au moins auront-ils eu l'argent des « arbres sauvages ».

Les rapports du Consortium Esso et des paysans tchadiens ont valeur d'exemple pour mesurer les asymétries de représentations, de connaissances et de pouvoirs qui prennent ici des proportions abyssales. Elles rendent dérisoires les actions conduites par une configuration d'ONG souvent perverties par l'utopie ou par l'affairisme et elles-mêmes engagées dans des problématiques et des combats qui leur sont propres, les paysanneries ngambay servant de seul faire-valoir.

IRD – Centre de Montpellier
911, av. Agropolis
BP 5045, 34032 Montpellier cedex 1
christian.seignobos@wanadoo.fr

UMR Prodig
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris

Bibliographie

Agir Ici-Survie (1999), « Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line », *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, n° 13. Paris, l'Harmattan, 63 p.

Appel des Ong (1er juin 2000), *Adh et syndicats du Tchad pour une exploitation juste du pétrole tchadien*, présenté au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, N'Djaména, 5 p.

Aubréville A. (1950) *Flore forestière soudano-guinéenne AOF-Cameroun. AEF*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 523 p.

Benson M., Brown E., Miankeol Djeralar, Service P., Ngamine J. Gaga Bagdra (1998), *Plan de mesure de compensation de manguiers*, Dossier pétrole Eepci/Totco, N'Djamena, 23 p.

Bernard C. (1996), *Étude d'un parc à Prosopis africana au nord Cameroun (cas du village de Holom, en pays musey)*, IRA-CIRAD/Forêt-Orstom-Icraf, 123 p.

Blench R. (2002), *Arbres fruitiers sauvages et protégés en Préfecture Logone Oriental, S. Tchad*, Odi/London, 18 p. + annexes.

Brown E.P. (1996), « Le milieu humain. Rapport socio-économique sur le projet d'exportation tchadien », Annexe B de *L'étude d'impact sur l'environnement*, Esso, 165 p.

Buisson E. (1937), « Note sur les droits fonciers, en particulier les droits de cueillette, en pays Sara-Madjingaye », *Bulletin de la société des recherches congolaises*, 23 août, p. 17-20.

Chrétien J.-P. et Prunier G. (dir.) (1989), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-Acct, 439 p.

Dalziel J.M. (1948), *The useful plants of West tropical Africa*, London, 612 p.

Djeralar M. et Ngamine J. (1999), *Étude sur les mesures de compensation et d'indemnisation : évaluation des montants des arbres-constats-suggestions*, Cilong/Colong, Commission Permanente Pétrole. 25 p. + annexes.

Djerambe A. (25 août 1998), « Le dossier pétrole et les ONG au Tchad » *in Séminaire d'information et d'échange sur le projet pétrolier et l'oléoduc Tchad-Cameroun*, compte rendu, Yaoundé, 3 p.

Évaluation de la coopération française au Tchad 1992-2003 (1er juillet 2003), MAE, DME, SERES, 182 p.

Gaston A., Fotius G. (1971), *Lexique des noms vernaculaires des plantes du Tchad*, Fort-Lamy/ Orstom, t. 1, 173 p.; t. 2, 182 p.

Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (Gramptc) (octobre 2003), *Rapport de Monitoring*, N'Djamena, Gramptc, n° 0031, 40 p.

Groupe International Consultatif du Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (juin 2003), *Rapport de mission au Tchad et au Cameroun du 21 avril au 30 mai 2003*, Montréal, 39 p.

Madjigoto R. (1994), *Étude monographique d'un village soudano-sahélien et de son évolution en rapport avec les aléas pluviométriques. L'exemple de Moudourou*, N'Djamena, Université du Tchad, 65 p.

Madjigoto R. (1999), *Le Logone oriental à l'aube de l'ère pétrolière: état des lieux*, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, mémoire de DEA, 179 p.

Magnant J.-P. (1981), « Terres de lignages et Etat chez les populations dites "Sara" du sud du Tchad (XIXe-XXe siècles) », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXVIII, n° 250 à 253, p. 394-426.

Magrin G. (2000), *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir,* Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Cirad/Prasac, 1058 p.

Magrin G. (2003), *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale, le cas du Tchad*, Grafigéo, coll. Mémoires et Documents de l'UMR Prodig. 93 p.

Ndjal-Amava, Allemane Amos (1999), *Étude sur les mesures de compensations et d'indemnisation en zone du projet d'exportation du pétrole tchadien*, N'Djamena, Cilong/cppL, 8 p.

Nouvellet Y. (1987), *Fiches techniques de diverses essences de la région de Maroua,* Antenne de Recherches Forestières de Maroua, 73 p.

Palayer P. (1977), *Lexique des plantes du pays Sar*, Sarh, Collège Charles Lwanga.

Réounodji F. (2003), *Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad (vers une intégration agriculture-élevage),* thèse de doctorat, Paris I, Cirad/IRD, 406 p.

Seignobos C. (1979), « Stratégie de survie dans des économies de razziés (rôniers, *Ficus,* tubercules) », *Annales de l'Université du Tchad*, n° spécial, p. 3-37.

Seignobos C. (1981), « L'arbre et la cité dans la zone soudano-sahélienne (Tchad et Nord-Cameroun) », *Revue de géographie du Cameroun*, n° 3(1), p. 49-52.

Seignobos C. (1982), « Matières grasses, parcs et civilisations agraires (Tchad et Nord-Cameroun) », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 139, juillet/septembre, p. 229-26.

Seignobos C. (1992), « Les parcs arborés comme gisements archéologiques: exemples empruntés au Tchad et au Cameroun », in *Atlas de l'Archéologie*, Nouvelle édition Encyclopaedia Universalis, p. 331-332.

Seignobos C. (1999), « Pour une typologie des "arbres hors forêt" dans la zone soudano-sahélienne (références dans le bassin du lac Tchad) », in *Contribution à l'état des connaissances sur les arbres hors forêt (TOF),* Rome/Paris, Fao/IRD, 185 p., p. 147-162.

Seignobos C. (2000), « Parcs et végétations anthropiques », in C. Seignobos et O. Iyebi-Mandjek (éd.), *Atlas de la Province Extrême-Nord, Cameroun*, Paris, IRD-Minrest-Inc, 172 p., p. 38-43.

Sillans R. (1958), *Les savanes de l'Afrique centrale. Essai sur la Physionomie, la Structure et le Dynamisme des Formations végétales ligneuses des régions sèches de la République Centrafricaine*, Paris, Éditions P. Lechevalier, 423 p.

Siran J.-L. (1988), *L'illusion mythique*, Les empêcheurs de penser en rond, 127 p.

Watts M. (2001), « Petro-violence: Community, extraction and Political Ecology of a Mythic Commodity », in N.L. Peluso et M. Watts (éd.), *Violent environments,* Ithaca and London, Cornell University Press, 453 p., p. 189-212.